



Photo Features Ltd.

Un membre des Forces armées canadiennes aide une réfugiée et ses enfants à leur arrivée au Canada.

renferme un certain nombre d'innovations grâce auxquelles nous sommes en mesure d'aider les réfugiés...

En premier lieu, en vertu de la Loi précitée, les réfugiés rentrent maintenant dans une catégorie distincte, et ils n'ont pas à répondre aux mêmes critères de sélection que ceux établis pour les autres immigrants. En deuxième lieu, outre les réfugiés que le gouvernement s'est engagé à rétablir, la Loi autorise des groupes du secteur privé à en parrainer un certain nombre. Enfin, la législation prévoit des consultations fédérales-provinciales en vue d'établir les niveaux d'immigration et précise que ceux-ci devront être annoncés en Chambre chaque année. Dans le cadre de ce processus de planification, des projections sont faites quant aux pays sources et au nombre de réfugiés que le Canada entend rétablir au cours d'une période donnée.

Les dispositions législatives autorisant le parrainage de réfugiés par des groupes du secteur privé ont fait naître l'idée d'une association du gouvernement avec des groupes bénévoles pour venir en aide aux réfugiés. Le mot "association" convient parfaitement dans ce cas parce que les groupes du secteur privé peuvent maintenant aider le gouvernement à déterminer l'importance et l'objet du Programme en faveur des réfugiés.

Même s'il s'agit encore d'une formule relativement nouvelle, l'expérience acquise depuis la mise en oeuvre du Programme en faveur des réfugiés indo-

chinois nous a permis de conclure que, grâce à cette collaboration, le gouvernement et le secteur privé peuvent obtenir de bien meilleurs résultats que s'ils travaillaient chacun de leur côté...

Le gouvernement doit donner le pas

Tout d'abord, il est essentiel que le gouvernement fédéral dirige les efforts déployés par le Canada en faisant preuve de fermeté et d'innovation. Ce ne sera d'ailleurs pas la première fois qu'il sera appelé à jouer un rôle de tout premier plan. En effet, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement fédéral s'est employé, avec l'appui des Nations Unies, à améliorer le triste sort des personnes déplacées et persécutées, ce qui a permis au Canada d'exercer sur la scène mondiale une influence qui allait bien au-delà de sa puissance démographique, économique et politique. Parce qu'il a toujours su répondre à l'appel de groupes de réfugiés qu'il fallait rétablir de façon pressante, non seulement le Canada a pu aider ceux qu'il a accueillis, mais encore il a encouragé d'autres pays à imiter son geste.

Cette affirmation a pu être vérifiée au cours des dernières années. En effet, nous avons pris des mesures afin de secourir certains groupes de Juifs soviétiques en Europe; nous avons décidé de permettre à des prisonniers politiques du Chili de se rétablir au Canada. En outre, en acceptant 600 des personnes qui s'étaient réfugiées sur le *Hai Hong*, nous avons incité d'autres nations à faire de même, ce qui a finalement permis de résoudre le problème...

Considérons tout d'abord la question de la sélection des réfugiés à l'étranger. A cet égard, il importe de s'interroger sur le nombre et la provenance des réfugiés que le Canada est en mesure d'accueillir. Le plan général de rétablissement des réfugiés peut nous éclairer à ce sujet, car il fait état du nombre précis de réfugiés que le gouvernement s'engage à accepter chaque année. De tout évidence le Canada ne peut accueillir tous les réfugiés du monde; il nous faut donc accorder la priorité aux groupes qui ont le plus besoin de notre aide. Au moment de la sélection, nous devons évaluer dans quelle mesure les réfugiés peuvent s'intégrer à la collectivité canadienne et tenir compte de ce facteur tout en continuant d'accepter notre part des cas les plus difficiles. C'est donc dire que, chaque année, nous devons examiner la situation des réfugiés sur la scène

mondiale afin d'adopter une ligne de conduite appropriée et de voir s'il est possible de faire appel à la participation du secteur privé.

Toutefois, avant de prendre ces décisions, il importe que les provinces et les groupes intéressés du secteur privé soient consultés à fond sur ces questions... A cet égard, les provinces reconnaissent et acceptent l'importance du rôle qu'elles remplissent, et, à en juger par la qualité de leur participation et de leur collaboration jusqu'à maintenant, toutes sans exception se sont montrées disposées à appuyer les programmes du Canada en faveur des réfugiés et à accepter une part raisonnable de ces derniers.

Apport des groupes bénévoles

Par ailleurs, les discussions suivies avec différents groupes bénévoles constituent évidemment un aspect essentiel de l'association à laquelle j'ai fait allusion précédemment. De fait, un processus de consultation en cinq étapes est déjà amorcé en vue d'établir le plan de rétablissement des réfugiés pour 1981. A cette fin, les principaux groupes intéressés ont reçu des lettres résumant les intentions générales du gouvernement fédéral en ce qui a trait au processus de consultation. Par la même occasion, nous avons demandé aux groupes bénévoles de nous faire connaître leurs vues sur la façon de procéder aux consultations prévues.

...Nous diffuserons un document de travail aux provinces et aux groupes bénévoles afin d'attirer leur attention sur certains points et problèmes qu'il faudra examiner. Nous prévoyons rencontrer les groupes du secteur privé en juillet pour savoir dans quelle mesure ils pourront parrainer des réfugiés et participer au Programme d'aide commune. Par la suite, nous pourrions dresser, sous forme de projet, un plan de rétablissement des réfugiés faisant état, entre autres, du nombre total de réfugiés que le Canada se propose d'accueillir et de la répartition de ceux-ci. Les provinces et les groupes du secteur privé seront ensuite consultés sur les détails du plan. Enfin, nous examinerons le plan avec le Haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Le document définitif sera soumis à l'approbation du Cabinet au début de l'automne dans le contexte de l'établissement des niveaux annuels d'immigration.

Afin de s'assurer que l'ensemble de ces objectifs peut être atteint, nous compte-

(suite à la page 8)